

RESIDENCE DU RWANDA  
TERRITOIRE DE KIBUYE

-----

D  
13/03/2233

*cl*



N° 2740 /Just.4. Transmis à Monsieur le Chef  
du Service de la Justice et du Contentieux à USUMBURA,  
le Procès-Verbal de notification d'une ordonnance de  
libération conditionnelle du nommé GAKWAYA.-

Le Gardien de Prison  
HARDY, R.,



PRISON DE *Ka Bunge*

**Ruanda-Urundi**

**Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle.**

L'an mil neuf cent *Cinquante six*, le *vingt deuxième*  
jour du mois de *Aout* ;

Nous *HARDY Raymond*  
avons donné lecture au nommé *CAKWAYA*  
de l'ordonnance du *no 13/Lc/139/56* du Vice-Gouverneur Général, Gouverneur  
du Ruanda-Urundi lui accordant la libération conditionnelle.

Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et  
notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) *7 septembre 1958*  
; il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à *Rutondo*  
*Sous chefferie Rutondo chefferie Bwizye Territoire de Kaga*

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an  
que dessus.

Le Comparant,

Le Gardien de la prison de *Ka Bunge*



*RAYMOND HARDY*  
Agent territorial

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article  
37. C.P.)

N.B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord.  
76/J du 15-10-31)